

Allocution de bienvenue :

Le Président de l'Association des communes forestières de l'Isère, Guy Charron, introduit cette matinée en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence. Il salue spécifiquement la commune de Lans-en-Vercors et son Maire Michael Kraemer pour leur accueil ; Marie-Noëlle Battistel, Députée de la 4^è circonscription ; Jacques Adenot, Président du PNR du Vercors ; Jean-Yves Bouvet, directeur de l'agence ONF Isère ; Frédéric Blanc, Coprésident des exploitants forestiers et scieurs Drôme/Isère ; Patrick Prudhomme, chargé de mission au Département de l'Isère ; Antoine Grain, Administrateur à la FDCI ; Alain Lesturgez, Directeur de la FNCOFOR ; et Alain Meunier, Président de l'URACOFRA.

Nous excusons aussi les élus du Département de l'Isère, Jean-Pierre Barbier, Fabien Mulyk et Nathalie Faure, le même jour en séance publique ; la Sénatrice Frédérique Puissat ainsi que les Sénateurs Michel Savin et Didier Rambaud ; la scierie Eymard ; et Dominique Jarlier, le Président de la FNCOFOR.



Le Président Guy Charron rend hommage à Jean Faure, qui nous a récemment quittés, et dont l'engagement politique en tant que Maire, conseiller général et Sénateur, pour les communes rurales et forestières a été particulièrement remarquable et apprécié. Président de l'Association des communes forestières de l'Isère de 1989 à 2004, il en était devenu son Président d'honneur. Une minute de silence solennelle a été tenue en son souvenir.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Rapport moral 2021 :

Le Président présente l'Association des communes forestières en rappelant qu'elle appartient à un réseau comportant les niveaux national, régional et départemental des communes forestières permettant d'agir efficacement auprès des institutions politiques correspondantes (État, Région, Département). Il rappelle que la filière forêt-bois est un des maillons clefs de notre société.

Notre Association est un interlocuteur privilégié des communes et intercommunalités face aux sujets forêt-bois. La force de notre réseau vient ainsi de l'engagement de plus de 6000 collectivités à travers toute la France, dont 125 en Isère, et nous vous en remercions. Guy Charron a également souligné l'intérêt des Chartes forestières de territoire (CFT), qui sont une véritable opportunité pour mettre en place des actions cohérentes en lien avec les enjeux locaux de la filière, tout en créant du lien entre acteurs du territoire.

Il insiste ensuite sur les multiples rôles des élu.es, à savoir **aménageur** du territoire, **prescripteur** de la commande publique, **propriétaire** de forêt, et **médiateur**. En effet, les problématiques de sur-fréquentation en forêt sont de plus en plus prégnantes et la multiplication des activités de nature peut parfois engendrer des conflits d'usage avec la gestion forestière, ou même la chasse. À ce titre, ce dernier rôle de médiateur est central, pour réussir à concilier les usages et ainsi garantir la multifonctionnalité de la forêt. C'est là l'objectif des Forestivités, événement qui vise à sensibiliser le grand public à la gestion durable de nos forêts par une programmation ludique et variée, cet automne. Enfin, le Président termine en insistant sur notre implication pour défendre l'intérêt des communes forestières et accompagner au mieux nos adhérents dans leur politique forestière.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Rapport d'activité 2021 :

Valentin Berlioux, le chargé de mission de l'Association, présente les actions qui ont été réalisées au long de l'année 2021 :

- 5 formations réalisées en Isère, pour 99 élus formés.
- 2 réunions d'information pour le Plan de relance, pour 42 élus mobilisés et une trentaine de communes.
- Mise à jour de la fiche outil sur les aides mobilisables par les collectivités en Isère.
- Création d'un pack « Biens vacants et sans-maître » avec procédures à suivre et modèles de délibérations, d'arrêtés.
- Modèle de délibération pour commander un diagnostic (étape obligatoire pour déposer un dossier Plan de relance).
- 3 lettres d'infos parues et diffusées.
- Quelques collectivités accompagnées pour la bonification de la DETR pour l'usage de bois local.
- Une commune accompagnée à propos de la gestion du foncier et des conflits d'usage.
- Une commune accompagnée pour la construction bois.
- Mobilisation des collectivités pour voter une délibération de soutien à la motion de la FNCOFOR concernant la hausse des contributions des communes au budget de l'ONF

en augmentant la taxe à l'hectare. 2500 délibérations en France, 55 en Isère -> abandon de la mesure par l'État.

- Plan de relance : Suivi du dispositif, ouverture aux cofinancements à la suite de notre demande au Ministre, lobbying politique pour assouplir la notice technique en prenant en compte les spécificités de montagne.
- Participation active aux instances suivantes : CDCFS (Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage), CDPENAF (Commission départementale pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers), PEFC, Comité de massif des Alpes.
- Suivi des CFT, accompagnement du renouvellement de 2 CFT.
- Préparation de l'événement « Les Forestivités », co-porté par COFOR et FIBOIS, en lien avec les acteurs de la filière forêt-bois et les territoires. Objectif de communication et de sensibilisation du grand public à la forêt, au bois, ses usages et ses métiers.
- Travail avec de concertation avec l'OGFH, les forestiers et les chasseurs pour rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique sur les massifs critiques.
- Promotion du bois local (Bois des Alpes et AOC Bois de Chartreuse).
- Travail avec les territoires partenaires : Mode opératoire (Belledonne), AAP foncier (Grésivaudan), Affouage 2.0 (Vercors/Trièves).
- Travaux multi-partenariaux : METIS, CAF Robinier, Sites d'avenir.

Le rapport d'activité est approuvé à l'**unanimité**.

Rapport financier 2020 :

Régine Millet, Trésorière de l'association présente brièvement les comptes de l'année précédente. Les produits totaux sont de 57 280 € pour des charges de 51 524 €, ce qui implique un exercice en excédent de 5 756 €.

Les fonds associatifs au 31 décembre 2020 étaient de 74 419 € et au 31 décembre 2021 de 80 175 €. Le résultat de l'exercice 2021 est reporté sur le budget 2022.

Le rapport financier est approuvé à l'**unanimité**, ainsi que le report du résultat 2021 sur l'exercice 2022.

Allocution de Alain Lesturgez (Directeur FNCOFOR) :

Alain Lesturgez, Directeur de la FNCOFOR prend aussi la parole pour faire un retour à l'assistance sur les actualités nationales. Un des sujets importants est celui des Assises de la forêt qui se sont tenues il y a quelques mois. Les quatre principales thématiques abordées ont été : la décarbonation, la résilience des forêts, la commercialisation des bois et la thématique forêt-société.

Le Directeur a évoqué le bras de fer qui a été mis en place avec l'État en 2021 concernant la hausse de la contribution des communes par le biais de la taxe à l'hectare. Il loue l'engagement des milliers de collectivités qui ont répondu à l'appel des COFOR en votant une délibération de soutien à la motion. L'État est alors revenu sur sa décision et a annulé cette mesure en échange d'une meilleure contractualisation des ventes de bois en forêt communale. Les échanges avec l'ONF ont pu reprendre et une nouvelle convention est en cours d'écriture, de manière constructive et partenariale.

Enfin, la FNCOFOR lance un nouvel outil à destination des élus locaux, en partenariat avec l'ONF, qui s'intitule « Le portail des collectivités », destiné à les responsabiliser et à leur faire prendre en main la gestion de la forêt communale. Seront à disposition la carte de la forêt, les coordonnées des agents ONF, l'aménagement, le programme de coupes et travaux, etc.

Il conclut en réaffirmant que les défis sont de taille, avec une filière forêt-bois très active, et qu'il est fondamental qu'elle le reste.

Conjoncture économique, ventes de bois de printemps 2022 :

Le directeur de l'ONF Isère Jean-Yves Bouvet commence par un état d'avancement de l'observatoire de la forêt. Le vol LiDAR a été effectué, et les données sont en attente d'être analysées. Une fois traitées, il est convenu qu'elles soient transmises aux partenaires et élus.

Concernant le contexte commercial, il est important de rappeler en premier lieu que la forêt publique est un approvisionneur minoritaire pour les scieries, avec de hautes exigences auprès de ses clients. Un des principaux enjeux doit être de gagner le plus de parts de marché possible.

- Ventes de feuillus :

Une vente régionale destinée aux lots feuillus était une première en 2021, et a bien fonctionné. Les clients habituels sont venus et la vente sera reprogrammée pour cette année, le 7 septembre. On note une tension sur le bois énergie avec la crise géopolitique, qui se répercute sur son prix. L'ONF rappelle aussi que l'affouage est une pratique à risques et que les élus doivent être vigilants et prendre les mesures nécessaires pour encadrer au mieux la pratique.

- Ventes de résineux :

Après deux ans de stratégie commerciale solidaire de « rétention » de bois vert, nous connaissons enfin une vente telle que nous en connaissions avant la crise scolytes, en termes de volumes et de prix. Les ventes publiques de juin se sont très bien déroulées, avec seulement 7 % d'invendus sur 27 000 m³ mis à la vente. Les prix sont toujours à la hausse, sur la lancée de 2021. Relativisons tout de même cette hausse, qui est très fortement corrélée à la qualité des bois et à leurs contraintes. Une dure réalité pour la filière cependant, deux lots qui ont été achetés vont être exportés en Chine. Nous devons réfléchir à une stratégie qui empêche ce phénomène, mais le contrat d'approvisionnement est d'ores et déjà une des solutions envisageables.

À ce propos, l'État a demandé à l'ONF et aux communes de plus contractualiser. Ainsi, la forêt domaniale commercialise l'intégralité de ses bois en contrat. Au niveau départemental, la demande des scieurs en 2022 est de 50 000 m³, dont 35 000 ont déjà été identifiés. La difficulté majeure est la disponibilité en ETF (entrepreneurs de travaux forestiers), qui est un facteur limitant. Cette année, les contrats devraient être revalorisés en cours d'année, pour la première fois, compte-tenu de l'augmentation du prix de l'énergie. L'objectif pour les COFOR et l'ONF est d'arriver à une mixité des modes de vente et d'avoir une visibilité en début d'année sur les ventes que les communes souhaiteraient mettre en contrat. L'intérêt est de pouvoir mieux connaître l'offre disponible afin de mieux honorer la demande des scieurs, afin de sécuriser le débouché des bois et la filière aval, tout en s'assurant du fonctionnement des entreprises locales.

En guise de conclusion, la demande est forte et implique une hausse du prix qui soulage les propriétaires après des années difficiles. Mais quelques questions persistent concernant l'avenir : quelle capacité à absorber une éventuelle difficulté (scolytes, export en Chine, baisse de la demande locale...) ? Il sera nécessaire de réfléchir à des réponses collectives à apporter.

Plan de relance :

En 2021, le Plan de relance a pu se concrétiser pour 21 communes iséroises, pour 70 ha de travaux et 312 000 € d'aides demandés. Cependant, la première année du Plan de relance a été marquée par de nombreuses difficultés qui ont ralenti voire stoppé de nombreux projets qui auraient pu voir le jour. En effet, la notice technique était contraignante (notamment concernant la date des coupes) et n'était pas adaptée aux forêts de montagne. De plus, les cofinancements étaient interdits sur la première version du document, alors que de nombreuses collectivités étaient volontaires pour participer à leur échelle.

Pour l'année 2022, 1,060 M€ ont été prévus pour la Direction territoriale ONF Auvergne Rhône-Alpes, dont 207 000 € fléchés pour l'Isère. Un certain nombre de simplifications ont été apportées et faciliteront le montage des dossiers en élargissant l'éligibilité des communes :

- Disparition du plafond des minimis
- Possibilité de cofinancement
- Travaux d'enrichissement dans les trouées préexistantes éligibles à 60 %

La politique forestière du Département de l'Isère :

Le Département de l'Isère met à disposition un certain nombre d'aides pour les communes. Elles peuvent concerner par exemple les travaux d'amélioration des peuplements, l'acquisition de foncier, le débardage par câble, la desserte, les travaux en montagne avec valorisation des sous-produits en bois énergie, ou encore les ECIF-ECIR.

Le programme « Un arbre, un habitant », promesse de campagne de Jean-Pierre Barbier, est en train de se mettre en place. Parmi les 4 axes déployés, l'axe forestier a été voté le 24 juin 2022 et a pour objectif l'aide à la plantation et à la régénération d'un million d'arbres, dont les trois quarts sont dédiés à la forêt publique. Il se déroulera selon les modalités suivantes :

- Éligibilité : plantations et entretiens, favorisation de la régénération naturelle, travaux pour rétablir l'équilibre forêt-gibier.
- Taux d'aide à 80 %, et possibilité de cofinancer les dispositifs Plan de relance (qui n'ont pas encore débuté !) et Sylv'ACCTES pour atteindre les 80 %.
- Plancher : 1 ha de travaux et 2 000 € d'aides.
- Plafond : 1 dossier / an / commune et 40 000 € d'aides.

Afin de répondre aux objectifs très ambitieux de ce projet, la mobilisation des communes est indispensable, et l'aide des COFOR sera demandée pour faire connaître le dispositif et inciter les communes à se lancer dans la démarche.

Limitations de tonnage sur les RD :

À ce jour, les limitations de tonnage sur les routes départementales en Isère sont dictées par l'arrêté de transport de bois rond de 2010. Il fixe la limite à 57 tonnes, par rapport

à la longueur et au nombre d'essieux des grumiers. Certaines routes, compte-tenu des contraintes relatives à certains ouvrages, sont limitées inférieurement.

En début d'année 2022, le Département a annoncé aux acteurs de la filière qu'il souhaitait réétudier les limitations sur ses routes. En effet, un bureau d'étude va être mandaté pour expertiser les milliers d'ouvrages (murs, buses, ponts) et ainsi déterminer plus précisément les capacités des itinéraires. La filière s'est mobilisée pour porter la voix des propriétaires et des professionnels pour défendre la nécessité de conserver le plus de routes possible à 57 tonnes, pour des raisons économiques et de bilan carbone. Un travail de priorisation a été fait pour identifier les itinéraires indispensables, mais en gardant à l'esprit que pour une filière fonctionnelle, chacun d'eux a son importance et dessert un massif donné. Le projet est maintenant à l'étude et les réunions reprendront d'ici la fin d'année pour faire le point sur l'avancée des services du CD38.

Allocution de conclusion de Alain Meunier (Président URACOFRA) :

Alain Meunier, le Président de l'Union régionale des Associations de communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, prend la parole pour conclure cette AG. Il remercie les 900 adhérents et 17 salariés, répartis au sein des 10 Associations départementales. L'ambition de l'UR est de créer l'Association de la Loire d'ici fin 2022.

Alain Meunier rappelle que le bois construction est un enjeu fort, et que les collectivités doivent continuer à promouvoir l'usage du bois local, à travers la certification Bois des Alpes et l'AOC Bois de Chartreuse. En ce qui concerne le bois énergie, les Plans d'approvisionnement territoriaux (PAT), mis en œuvre par les COFOR depuis presque 15 ans sont en train d'évoluer. À titre d'exemple, la CFT des Chambaran est en train de mettre à niveau le sien, sous un nouveau format, qui intègre des données environnementales, afin de mieux connaître l'impact de l'approvisionnement des chaufferies du territoire sur la biodiversité.

Également, la sensibilisation du grand public est fondamentale à notre époque, et pour ce faire, le programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » a été lancée par la FNCOFOR et est mis en place dans toute la France grâce à l'engagement des Associations départementales et des Unions régionales.

Guy Charron termine en remerciant l'ensemble des personnes présentes, en les invitant à partager un verre de l'amitié.

Fait à Lans-en-Vercors, le 24 juin 2022,

Guy Charron, le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Charron', with a large, sweeping flourish underneath.